



## **3<sup>ème</sup> Piste - La vie locale nous passionne - Prenons notre avenir en main**

*Remarque préalable : le genre masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte et il comprend dans sa signification les déclinaisons féminine et masculine, sans aucune discrimination.*

Aujourd'hui, notre commune est confrontée à 3 enjeux essentiels quant à son devenir. Le premier concerne la participation citoyenne et la gestion politique locale. Le second touche au « vivre ensemble » tandis que la mobilité constitue le dernier grand défi que notre programme mettra en avant. Les autres compétences relevant de la gestion locale ne sont pas pour autant ignorées, qu'il s'agisse de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de la ruralité, de l'action sociale ou encore de l'enseignement, de la sécurité, de la culture, du sport, de l'environnement et de la solidarité. Mais notre programme se concentre sur les 3 défis brièvement énoncés car nous pensons qu'il s'agit là de priorités transversales, c'est-à-dire de priorités communes à l'ensemble des tâches et compétences d'un Conseil communal renouvelé.

### Trois enjeux essentiels :

1. Participation citoyenne, gestion politique locale
2. Vivre ensemble
3. Mobilité

En effet, chaque citoyen le ressent : la commune est l'espace le plus proche de nous tant au niveau de l'exercice de nos droits démocratiques que de notre participation à son organisation. Toute démarche entreprise au niveau local a un impact direct sur notre vie quotidienne. Ce type de démarche influe sur notre sentiment de « bien vivre » au sein de la commune selon que nous nous y sentons plus ou moins bien intégré. La commune permet de réfléchir à des actions nouvelles, innovantes, en lien direct avec nos besoins et nos attentes, à condition que chacun d'entre nous ait l'opportunité de participer à la vie en communauté à travers son quartier, une association ou son activité professionnelle, notamment.

Ainsi, réfléchir à la mobilité de demain demande non seulement de gérer les difficultés quotidiennes liées à un usage encore trop important de la voiture individuelle mais aussi d'anticiper les besoins de nos concitoyens, les évolutions technologiques et réglementaires ainsi que les défis environnementaux d'une mobilité repensée par et pour tous.

Plus généralement, la gestion de la commune peut constituer, si nous le souhaitons, le premier échelon d'une politique ambitieuse (régionale, fédérale, européenne) de développement durable visant à renouveler nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux



grands enjeux environnementaux, ceux du changement climatique, de la raréfaction des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques socio-sanitaires.

Neufchâteau peut devenir l'une de ces communes d'avant-garde où les citoyens participent directement à la gestion locale et à la mise en place d'initiatives nouvelles renouvelant ainsi l'exercice de la citoyenneté active.

Pour nous, la fonction mayorale symbolise cette recherche du bien-être de et par tous, que l'on soit entrepreneur, à la recherche d'un emploi, bénévole, père ou mère au foyer, jeune ou senior, belge ou issu de l'immigration, Chestrolais de père en fils ou nouveau résident, ... L'implication du citoyen dans les processus liés aux prises de décisions démocratiques constitue une perspective intéressante car c'est une démarche complémentaire à ces processus. Notre modèle de démocratie représentative en sortira gagnant !

## **Participation citoyenne et gouvernance**

### ***Considérations ayant conduit à proposer d'autres pistes de participation citoyenne***

Bien que les législations en la matière soient relativement précises et que les outils existants soient multiformes, force est de constater que le traitement de l'information vers le citoyen est, dans bien des cas, défaillant. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cela. On peut notamment relever que l'information ne répond pas aux besoins, elle est trop peu compréhensible et/ou le moyen utilisé pour sa diffusion n'est pas accessible à tous. Or nous le savons bien : ces défaillances sont des vecteurs d'incompréhension, eux-mêmes facilitateurs de rumeurs en tous genres. Au final, tant les autorités publiques que les citoyens sont perdants car la qualité et la transparence de l'information ne sont pas assurées de manière aussi efficace que souhaité par les uns et les autres.

À l'heure où l'on parle tant de la « bonne gouvernance », le cumul des mandats (commune, province, région, ...) doit être proscrit à la fois pour permettre le plein exercice du mandat local octroyé par les électeurs et éviter tout risque de conflit d'intérêts ou d'incohérence politique, dommageable pour l'image de la gestion de notre commune.

Aujourd'hui, de plus en plus d'habitants évoquent sous divers vocables l'absence de « démocratie participative ». Ce n'est pas un phénomène nouveau mais il est certain que cette faiblesse de la participation citoyenne à la prise de décision fait de plus en plus souvent l'objet de débats entre les partis, les élus et/ou les citoyens. Notre commune n'y échappe pas. Une part croissante de la population estime que les représentants élus ne sont pas à leur écoute et qu'ils ne connaissent qu'une ligne, celle du pouvoir et/ou du clan. Bref, ces habitants ont le sentiment, à tort ou à raison, que leur voix et avis comptent peu.

Trop peu d'habitants savent ce qui se joue dans les différents comités de participation existants et comment ils sont organisés, ce qui engendre à nouveau des confusions et amalgames dont on pourrait faire l'économie.



## *Quelques pistes de transformation à débattre*

Lorsque l'on évoque la participation citoyenne, on parle d'outils à mettre à disposition des habitants, des associations, des structures de concertation de la commune, etc. Il s'agit de leur accorder une place suffisamment valorisée et reconnue par les autorités pour que les habitants souhaitent s'y impliquer. Il est aussi nécessaire de s'assurer de la représentativité de la population. Bref, il est essentiel d'organiser cette participation citoyenne.

Pour ce faire, nous proposons qu'un échevinat de la participation soit créé, car il nous apparaît que l'avenir et l'essor de notre commune requièrent d'agir tous ensemble et d'en débattre. Cet échevinat, nécessairement transversal à toutes les politiques sectorielles, aura pour tâche de faire connaître ce qui existe déjà (tels que le droit d'interpellation du Collège, les commissions consultatives thématiques), de structurer une information compréhensible vers les citoyens, de proposer de nouvelles initiatives. Par exemple, il nous paraît important d'organiser des sensibilisations et formations à la participation citoyenne à l'intention de tous les habitants de la commune en ayant une attention particulière vers la jeunesse. En effet, participer aux travaux d'une commission consultative, par exemple, est un droit pour les citoyens parfois ignoré. Enfin, lorsqu'un projet d'ampleur est envisagé par le Collège, n'est-il pas plus efficace et pertinent de consulter les citoyens avant la mise en route du projet, c'est-à-dire dès la première évocation ? Nous sommes d'avis d'organiser systématiquement ces consultations via l'échevinat de la participation car ce dernier doit être conçu comme étant le « relais bienveillant » de toutes les actions du Collège vers tous les citoyens.

Si nous croyons qu'une plus grande participation citoyenne renforce l'exercice de la démocratie locale au quotidien, nous pensons aussi qu'elle doit se compléter par un investissement de tous les instants du Collège communal. En ce sens, nous proposons que la fonction mayorale soit exercée à temps plein, sans possibilité de cumul et que les fonctions d'échevin ainsi que celle de la présidence du CPAS le soient au minimum à mi-temps. En outre, nous demandons que les mandats dérivés de ces fonctions soient effectivement exercés et qu'ils fassent l'objet de rapports réguliers au sein du Conseil communal.

Nous plaïdons également pour le respect le plus strict de la neutralité et de la loi civile des mandataires et des agents communaux dans l'exercice de leur fonction.

Notre dernier point d'attention concernera l'information communale. Nous souhaitons que les citoyens puissent visionner à tout moment les réunions du Conseil communal via le site internet communal (vidéo streaming). En outre, les motivations (qu'elles soient positives, négatives ou d'abstention) seront insérées dans le Procès-verbal des réunions du Conseil. Au travers de ces exemples, nous voulons montrer notre attachement à la diffusion d'une information claire permettant à tous de comprendre la thématique abordée lors de réunions communales. Elle doit être diffusée auprès des habitants en faisant appel à tous les moyens dont dispose la commune : le site internet, la revue « Oyez Citoyens », le guichet communal, ...

Le site internet de la commune devrait aussi intégrer une démarche systématique de création de forums à l'intention des associations, des commerçants, des citoyens. Ces forums seront encadrés par un modérateur (en lien étroit avec l'Espace Public Numérique) dont la mission sera de les animer et de les gérer.

## **Lien social, circuits courts**

### **Considérations ayant conduit à proposer d'autres pistes en matière de liens sociaux et de valorisation des circuits courts**

Le développement harmonieux de la commune passe nécessairement par une politique locale coordonnée visant à assurer le bien-être des habitants aux quatre coins du territoire, traduction concrète du principe de solidarité. Cette politique visant au renforcement permanent de la cohésion économique, sociale et territoriale tend à réduire les inégalités d'accès aux produits, biens et services. Les autorités locales (commune, CPAS) en charge de cette coordination sont garantes du bien commun, au-delà des intérêts particuliers et des stratégies par domaine de compétences.

Les circuits courts, dits durables et de proximité, sont à l'intersection de ces logiques sociale, économique, environnementale et locale. En effet, ils contribuent à développer l'économie de proximité puisqu'ils font appel à des productions locales. Leur impact sur la vie au sein de la commune revêt différentes dimensions. Ainsi, les produits vendus sont reliés à un lieu de production proche, bien souvent connu des habitants de la commune qui en assurent indirectement la promotion en vantant les mérites du producteur. Ceci peut contribuer au développement d'un sentiment d'appartenance à une communauté, d'une identité territoriale, en plus de limiter les impacts négatifs du transport.

La commune a un rôle important à jouer pour encourager, soutenir et promouvoir l'installation et/ou le déploiement de circuits courts de production/consommation de produits et de services, tendant à répondre aux critères de développement durable (critères éthiques, sociaux et environnementaux) car ils créent un cercle vertueux, du moins lorsque ces circuits sont fondés sur la durabilité et la sauvegarde de l'environnement.

La mise en place de ces circuits courts n'est pas à négliger dans son impact sur l'économie locale en termes de création d'entreprises et d'emplois ce qui profite à son tour à la cohésion sociale. Pour cela, des formes de promotion, d'accompagnements ou de soutien à l'entrepreneuriat ou au développement des entreprises déjà existantes devraient être envisagées.

À cet égard, bien que le sujet soit complexe à aborder, la culture intensive de sapins de Noël destinés à l'exportation ne semble pas répondre aux critères d'une filière durable, protectrice de nos terres agricoles. Une étude appropriée permettra de déterminer le bien-fondé de cette activité et des impacts réels sur l'environnement naturel, social et économique.

### **Quelques pistes de transformation à débattre**

Nous pensons qu'un autre monde est possible et qu'il commence à se construire ensemble au niveau de notre vie quotidienne, au sein de notre commune, de notre ville, village et/ou quartier. En effet, l'action publique tout comme l'action collective permettent de repenser la façon dont notre commune fonctionne et dont les relations s'organisent entre citoyens et autorités locales. Il est temps de réhabiliter la noblesse de l'action publique, de construire ensemble, avec enthousiasme et réalisme, la commune de demain, celle que nous transmettrons aux jeunes générations d'aujourd'hui sans peur d'un avenir incertain.



La commune, en tant que service public, a un rôle central à jouer pour proposer des alternatives de consommation et de production, notamment pour ce qui concerne les productions locales et régionales, tendant à répondre ou répondant déjà aux critères de développement durable. Produire et consommer, d'abord local et équitable, est au cœur de nos préoccupations, de notre projet économique et de notre rapport à l'environnement.

Si la commune est un acteur central, le citoyen l'est tout autant, qu'il soit producteur ou consommateur. La rencontre et l'échange d'expériences, pour peu qu'ils soient structurés et fassent appel aux forces vives de notre commune (à travers le marché du samedi ou la création d'une commission consultative spécifique, etc.), permettent de réduire les préjugés, les informations erronées ou encore les sentiments d'incompréhension réciproques.

En outre, il est essentiel de maintenir un centre-ville attractif, composé d'une diversité de commerces et de services afin de favoriser la mixité et le lien social. Pour cela, il faut poursuivre le travail de redynamisation des surfaces commerciales vides. Afin d'intensifier cette tâche, outre l'expertise apportée par l'Agence de Développement Local (ADL), une collaboration spécifique sera envisagée avec l'association de commerçants afin de contribuer à une meilleure communication des commerçants vers les clients potentiels, à la réalisation d'une enquête auprès de la population pour connaître ses besoins, à la révision du plan de circulation, la sécurisation des espaces, l'installation d'un dispositif d'e-commerce local, etc.

De par son implantation éloignée des habitations, le zoning de Semel ne peut remplacer cette fonction importante de rencontre et de mixité dédiée au centre-ville mais aussi aux cafés ou petits commerces situés dans certains villages.

Plus généralement, les acteurs économiques locaux doivent être encouragés à créer de l'emploi local durable et de qualité (en termes de respect des conditions salariales et des conditions de travail). La commune, notamment au travers de l'ADL, se doit d'organiser l'accompagnement de ces acteurs (très petites entreprises, indépendants, ...) dans les démarches administratives et autres (par exemple, en matière de marchés publics).

La commune possède des points forts comme les domaines du tourisme, du commerce, du sport, de la construction, ... Elle peut contribuer à concilier activité économique et utilité sociale, en soutenant des projets qui replacent au cœur de leurs préoccupations le lien social d'un bout à l'autre de la filière... Ainsi, une part des activités touristiques pourraient être orientées vers un tourisme durable et abordable s'appuyant, entre autres, sur l'histoire et le patrimoine de notre commune et tendant à avoir un impact positif mesurable sur le tissu productif et commercial local.

Par exemple, le home « Clos des Seigneurs », prochainement vidé de ses occupants, pourrait-il être réaffecté à la création d'une Auberge de jeunesse moderne, c'est-à-dire accessible à tous les âges et tous les budgets ? De même, soutenir la participation des acteurs associatifs (tels que les comités de village et les asbl sportives et culturelles, en ce compris les asbl communales) contribue au développement de la cohésion économique, sociale et culturelle de notre commune. Dans cette logique, nous proposons de mieux valoriser les activités relevant de l'éducation permanente telle que l'apprentissage de l'exercice de la citoyenneté (en lien avec la FWB).

Nous souhaitons prendre appui sur les actions de tous les acteurs afin de solliciter leur implication dans la mise en place des actions communales (marchés, festivals, activités extraordinaires sportives et/ou culturelles, ...). Ils représentent le baromètre de l'activité de la société civile au sein de la commune. En contrepartie, nous proposons de rechercher, via l'échevinat de la participation citoyenne, en étroite collaboration avec le Centre culturel et le Centre sportif, des solutions concrètes en matière de mise à disposition de salles de réunion, de supports administratifs, de promotion de leurs activités, ... Les programmations du Centre culturel seront revues pour encourager, autant que faire se peut, les initiatives locales ainsi que les initiatives favorisant l'accès à la culture. À cette fin, les modalités de gestion du Centre culturel seront aménagées afin de favoriser une implication directe de ces acteurs.

Enfin, nous intensifierons le soutien de la commune à la démarche du Centre sportif en matière de promotion de la pratique d'une activité physique régulière, notamment au sein des écoles communales.

Par ailleurs, dans le souci de garantir autant que possible l'harmonie entre les différents groupes de population, la commune mènera diverses actions en vue de créer les conditions favorables à l'émergence ou au renforcement d'un sentiment de « bien vivre » parmi les habitants. Nous croyons qu'il faut déployer d'autres actions, complémentaires à ce qui existe. Ainsi, l'accessibilité des lieux publics doit être une priorité de tous les instants pour permettre à toutes les personnes arrivant ou vivant dans la commune de circuler librement. Cette accessibilité passe aussi par l'installation de toilettes publiques et, au minimum, par la mise à disposition gratuite des toilettes accessibles aux personnes porteuses d'un handicap de l'Hôtel de ville et de l'Office du Tourisme.

Mais encore, pour aller plus loin :

- permettre aux aînés de se retrouver au travers d'une programmation d'activités culturelles et sportives adaptées à leur rythme et conditions de vie, sachant que, pour certains, une navette est nécessaire pour les conduire sur le lieu de l'activité ;
- offrir des milieux d'accueil accessibles à tous les enfants, en ce compris les enfants porteurs d'un handicap ou d'une maladie chronique. Ce même principe intégrateur devrait prévaloir au sein des implantations scolaires communales, sachant que des moyens humains spécifiques doivent permettre la mise en application de ce principe. En outre, une attention particulière sera portée à la communication non violente ;
- en complément au dispositif déjà existant, envisager la mise en place d'une Maison Verte, dispositif permettant d'accueillir les tout-petits, accompagnés d'un proche (père, mère, grands-parents, gardienne, ...) pour jouer, se détendre, parler, rencontrer d'autres enfants, d'autres adultes, vivre de nouvelles expériences, explorer, ... ;
- soutenir les mouvements de jeunesse et les clubs de jeunes de notre commune, soutien fondé sur l'organisation d'une concertation régulière (via l'installation d'un conseil consultatif des jeunes, par exemple) afin de définir les besoins et les attentes des deux parties tant en matière d'accès aux infrastructures sportives et culturelles de la commune qu'en matière de gestion de l'espace public, de citoyenneté, etc. Une maison des jeunes sera créée à Neufchâteau avec la présence d'un(e) animateur/animateuse ;

- poursuivre la réflexion sur le développement de lieux de vie transitoires diversifiés et complémentaires au logement d'urgence et à la maison de repos et de soins au travers de projets solidaires tels que l'habitat groupé, la colocation, l'habitat kangourou, l'habitat léger, ... Systèmes qui sont susceptibles de répondre aux attentes et aux besoins des diverses populations désirant habiter ou habitant la commune (par exemple : les étudiants et les aînés). À ce sujet , nous proposons que les charges d'urbanisme incombant aux promoteurs immobiliers comportent une clause prévoyant que 5 à 10% des logements qu'ils rénovent ou construisent seront mis en vente ou en location selon une grille de prix négociés avec la société de logement social de la commune.

Notre dernier point d'attention dans cet axe de priorité concerne l'utilisation des ressources disponibles au sein de la commune. En effet, aménager le territoire communal en vue d'améliorer la vie des habitants, faciliter les liens et le développement d'activités locales ne peut plus faire l'économie d'une prise en compte de l'impact du projet envisagé sur l'environnement et ses ressources. Nous proposons d'intensifier les actions volontaristes en cette matière afin de contribuer aux objectifs de développement durable.

Nous visons par-là :

- à diminuer encore plus, et plus vite, la consommation d'énergie dans l'ensemble des bâtiments publics dépendant de la commune (en ce compris les logements du Foyer Centre Ardenne) par la poursuite de leur rénovation, isolation et installation de systèmes de production d'énergie renouvelable ;

- à abolir l'utilisation de produits nocifs pour l'environnement au sein des services communaux, notamment le service d'entretien des espaces publics. La gestion des déchets communaux sera revue afin de tendre vers le « zéro déchets ». La commune sera appelée à devenir un exemple pour les habitants en matière de sauvegarde de l'environnement.

## Mobilité

### ***Considérations ayant conduit à proposer d'autres pistes en matière de mobilité***

Neufchâteau est une commune contrastée. À la fois urbaine et rurale, elle connaît en outre un accroissement constant de sa population. La commune est confrontée à des enjeux de taille en termes de mobilité. Qu'il s'agisse de l'augmentation du parc automobile ou de l'augmentation des déplacements individuels sur courte distance, ces évolutions entraînent des difficultés de plusieurs ordres, notamment en termes de risques accrus pour la santé et d'inégalités face à l'accès à une mobilité choisie.

L'une de ces difficultés concerne l'accessibilité de son centre-ville. Celui-ci, après la rénovation urbaine entamée en 2008, a connu un redéploiement multiforme de ses implantations administratives locales, commerciales et touristiques. En outre, il accueille 2 établissements scolaires représentant plus de 1.000 élèves et de nombreux enseignants. Si l'on y ajoute les 8 écoles primaires communales disséminées dans les villages et accueillant quelques 500 jeunes enfants, on peut mieux se représenter les défis qu'il s'agit de relever en vue de préparer le futur. En effet, la voiture apparaît de moins en moins comme une solution d'avenir en termes de mobilité.

L'utilisation des 2 roues, qu'ils soient ou non motorisés, est peu répandue dans notre commune. La qualité du réseau routier, notamment en termes de sécurisation ainsi que la qualité des relations entre usagers de la route ne sont sans doute pas étranger à ce phénomène.

Les services offerts par le TEC Namur-Luxembourg sont insatisfaisants en termes de disponibilité et de diversification des offres alternatives. À la décharge de ce service public, on rappellera que la commune de Neufchâteau étant à la fois un important centre urbain et un territoire rural peu densifié en termes d'habitat, le bus ne peut répondre que partiellement aux besoins des habitants. Il en est malheureusement de même au niveau des services de la SNCB. La disparition de la gare de Longlier au profit d'un simple arrêt « Neufchâteau » en dit assez sur le peu d'investissements de ce service public au sein de la Province et singulièrement à Neufchâteau.

Un autre constat concerne tous ces petits phénomènes négatifs que l'on regroupe sous le vocable des « incivilités routières ». Qu'il s'agisse des abus de parking, des excès de vitesse, du non-respect des passages pour piétons, d'une signalisation défailante des travaux sur les routes, nous sommes tous et toutes acteurs (auteur et/ou victime) de ces phénomènes qui nous empoisonnent la vie.

Enfin, en matière de mobilité, il est nécessaire de distinguer la diversité des utilisateurs et de travailler en bonne intelligence avec les territoires voisins et les autres niveaux de compétence car la mise en place d'alternatives adaptées aux différents usagers ne s'arrête généralement pas aux limites administratives de la commune.

### ***Quelques pistes de transformation à débattre***

Un ensemble d'outils existe en vue de requalifier le réseau routier et de créer des relations entre usagers plus équilibrées. Ces outils sont à la fois législatifs, règlementaires, techniques, etc. Le Plan communal de mobilité de la ville de 2008 a été partiellement réalisé. Il s'agira d'en évaluer les effets



afin de l'ajuster aux dernières évolutions. Pour cela, la Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM) sera dynamisée de telle sorte à permettre une réelle participation et plus-value citoyennes. Cette commission sera un lieu de concertation positive en vue de permettre à l'ensemble de ses membres de co-construire les projets de mobilité dès leur conception, et en lien étroit avec la politique d'aménagement du territoire lorsque c'est nécessaire.

L'intermodalité sera, à n'en pas douter, une solution durable aux problèmes de mobilité : il faudra de plus en plus combiner les transports individuels et collectifs avec les modes actifs de transport tels que le vélo ou la marche. Vis-à-vis des habitants, les membres de la CCATM auront pour tâche essentielle d'informer et d'encourager le débat d'idées.

Outre son incidence négative sur la santé, l'utilisation de la voiture individuelle comme moyen de transport peut être source de danger au regard de certaines situations. Ainsi, conduire ses enfants à l'école crée bien souvent des embouteillages, des énervements, des écarts de conduite, ... Certes, la signalisation et la mise en zone 30 kms/h sont les premières étapes d'une prise de conscience de ces dangers. Il faut poursuivre cette tâche. Une autre piste envisagée est de créer des zones de débarquement des enfants. Nous pensons que ces zones devraient être installées et gérées au quotidien par un steward communal désigné pour chacune des implantations scolaires selon des modalités à définir avec les directions d'école, en étroite collaboration avec les services de sécurité communaux.

Se garer en face de sorties de secours ou d'autres endroits non prévus constitue une faute. Le non-respect de la zone bleue en centre-ville est doublement pénalisant : les commerçants ne peuvent pas accueillir autant de clients que le permet le système et les potentiels clients ne trouvent pas de place pour se garer. Ce comportement comme tout comportement contraire au code de la route et/ou au règlement communal doivent être sanctionnés. Des moyens devront être engagés à cette fin pour l'ensemble du territoire communal. Le temps n'est plus à la tolérance outrancière, non respectueuse des droits et devoirs de chaque citoyen. La sanction doit permettre de régulariser les situations et d'éduquer le contrevenant. Outre le paiement d'une amende s'il y a lieu, le contrevenant sera invité à participer à une tâche collective de sécurisation de la voirie communale. Cette troisième piste ne peut s'organiser qu'en étroite collaboration avec les agents communaux et les services de sécurité locaux (Police, Pompiers, agent constatateur, ...).

L'offre de transport par bus répond difficilement aux besoins de déplacements en milieu rural. Cette situation affecte principalement les personnes non motorisées, les personnes âgées, les personnes en situation de précarité sociale et économique, les enfants et adolescents et les personnes à mobilité réduite. Il faut dès lors travailler à l'élaboration de solutions alternatives, telles que, par exemple, le Flexitec qui pourrait être implanté dans la commune en complément avec la Locomobile.

Encourager l'utilisation des 2 roues (motos, vélos) favorise la limitation de polluants et la fluidité de la circulation. En outre, c'est bon pour la santé. Il est dès lors nécessaire d'améliorer les conditions d'utilisation des 2 roues, à commencer par le vélo. Il convient de mettre les moyens afin de promouvoir ce mode alternatif de déplacement.

Certains aménagements prévus de longue date devraient être mis en place sans plus tarder (par exemple : l'aménagement d'une piste cyclable sécurisée entre Neufchâteau et l'arrêt SNCB de



Neufchâteau, ou encore la sécurisation des abords des écoles). Les pistes cyclables existantes doivent toutefois être entretenues très régulièrement.

Par ailleurs, l'installation de pistes devrait être systématisée lors de chaque réfection des routes locales (provinciales et régionales en accord avec les autorités). En effet, un simple marquage au sol, outre son coût, est insuffisant dans bien des cas s'il n'est pas sécurisé. Dans une logique similaire de promotion de la mobilité douce, il serait utile d'installer des bornes de parking à vélos sur le territoire communal.

La mise à disposition de vélos électriques est une démarche à poursuivre et à intensifier vers les Chestrolais afin de promouvoir activement leur utilisation dans la vie quotidienne.

Complémentairement, nous souhaitons encourager les directions d'école pour qu'elles collaborent avec les services de sécurité routière afin d'accompagner les élèves dans leur apprentissage quotidien de la mobilité. La réussite du « permis vélo » peut aussi être un incitant en ce sens.

La marche est une modalité importante de la mobilité dans la ville. Or, force est de constater aujourd'hui que les aménagements pour indiquer et/ou sécuriser les trottoirs sont défectueux. Les personnes âgées, les jeunes enfants ou encore les parents véhiculant une poussette ne sont pas en sécurité. En outre, les passages pour piétons ne sont pas équipés systématiquement d'une signalisation permettant de prévenir à temps les conducteurs de leur existence. Enfin, les venelles, les ruelles et les escaliers de circulation entre deux quartiers ont été partiellement rénovés mais ne sont pas correctement entretenus. Or, certains ont bien besoin d'un nouveau revêtement. Une piste supplémentaire serait d'installer des potelets ou d'autres systèmes afin de favoriser les cheminements pour piétons et d'interdire le parking sauvage. Une attention particulière devra aussi être portée sur la gestion et la sécurisation des chantiers routiers ou autres.

La question des parkings devra être repensée dans sa globalité, du moins pour ce qui concerne le centre-ville, les abords des écoles et le développement urbanistique de la commune. En effet, si les habitants riverains doivent pouvoir se garer sans trop de problèmes, il ne doit plus en être question pour les travailleurs, les enseignants ou encore le personnel administratif de la commune (sauf exception). Des parkings de délestage facilement accessibles et gratuits doivent être à disposition de ces personnes.

*Ces quelques propositions sont loin d'être exhaustives. Elles n'ont pas pour ambition d'être une liste de projets « clés sur porte ». Elles permettent néanmoins de montrer notre ligne de conduite et nos objectifs concrets, à savoir notre volonté de participation avec et pour les citoyens à une autre gestion de la politique communale.*

